

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 9 NOVEMBRE 2018

Monsieur Marc WESTERLOPPE vient de faire l'objet d'une mise en cause grave de la part de plusieurs médias laissant à penser qu'il aurait pu, au sein du Club de Football Paris Saint-Germain, en sa qualité de cadre technique, participer à la constitution d'un fichier relatif à des joueurs dans le but de discriminer certains d'entre eux à raison de leur origine.

Monsieur Marc WESTERLOPPE n'a jamais commis quelque acte de discrimination que ce soit et nombreux sont ceux qui peuvent en témoigner.

Il entend que la justice intervienne au plus tôt pour lever ces suspicions infondées et le rétablir dans son honneur, et va dans ces conditions initier dès à présent toutes les actions judiciaires qui s'imposent à cette fin.

Pascal ROUILLER

ACR avocats
ANGERS-NANTES-PARIS
Pascal.rouiller@acr-avocats.com